

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

Date de convocation**11 décembre 2025**

Agriculture - Avenant 2 à la convention avec GDS26 pour la lutte contre le frelon asiatique

N° de la délibération
2025-818

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRENCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Suite à la présentation en bureau le 22 octobre et à la délibération prise le 4 novembre. Une vingtaine d'autres demandes se sont ajoutées et ont consommé rapidement le budget supplémentaire voté alors.

Afin de terminer la saison et pour régulariser les destructions ayant été réalisées depuis, un second avenant de 2000 € est proposé pour signature avec le GDS26.

Cette rallonge budgétaire, est une réattribution au sein du service 3220, cela ne nécessite pas de crédits supplémentaires en Décision Modificative.

Proposition d'avenant n°2 à la convention avec le GDS26 en annexe.

Objet de l'avenant :

- De réévaluer à la hausse le budget dédié à l'aide aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
- Cette réévaluation, représente un complément budgétaire d'un montant de 2 000 €, soit un montant global de 8 500 € pour l'année 2025.

Entrée en vigueur rétroactive, au 5 novembre 2025.

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2025-152 « Conventions avec GDS26 et GDSA07 pour la destruction des nids de frelons asiatiques »

Vu la délibération n°2025-708 « Avenant 1 à la convention GDS26 pour la lutte contre le frelon asiatique »

Considérant la vingtaine de demandes supplémentaires de propriétaires pour faire détruire des nids de frelons asiatiques,

Considérant le projet d'avenant n°2 avec le GDS26,

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le projet d'avenant 2 à la convention avec le GDS26 pour un montant complémentaire de 2 000 euros.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention ainsi que tous les documents afférents.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo